



Partage lors de Succession

Par **zabou84**, le 17/11/2013 à 11:52

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession, notre cousine a exhéredé son mari à notre profit.

Nous sommes plusieurs personnes bénéficiaires.

En premier temps, certaines personnes ont renoncé car le notaire a mis en avant un passif supérieure à l'actif.

Après avoir la renonciation, certains documents nous sont parvenus, il n'y a pas de passif!!!.

Les personnes ayant renoncé ont-elles une possibilité d'agir pour annuler la renonciation ?

D'autre part, alors que le bien immobilier était payé, son mari a fait estimer la maison et nous demande d'en payer la moitié ? est-ce normal ? En par conséquent, il déduit la moitié du bien à l'héritage.

Merci de votre aide!!!!